

# Appel de l'AG de grève du 22 mai de Saint-Denis

Notre lutte pour les écoles de Saint-Denis vaut également pour toutes les écoles du département, pour les collèges et les lycées, et nous appelons nos collègues à nous rejoindre. D'ores et déjà un collège de Saint-Denis nous a rejoint dans la grève aujourd'hui, des écoles d'autres villes ont décidé de nous rejoindre pour la suite.

Nous ne supportons plus de voir nos conditions de travail dégradées d'année en année, comme nous ne supportons plus de voir nos droits bafoués par une hiérarchie qui nous méprise. Temps partiels, formation, exeats... pour nous, aucun droit collectif n'est respecté.

Nous enseignants grévistes de Saint-Denis, las des audiences inutiles avec des sous-fifres, invitons la Ministre à nous rencontrer, avec les parents, dans notre ville, afin de lui présenter nos revendications.

---

Nous appelons à une nouvelle  
**journée de grève 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés jeudi 28 mai,**  
nous appelons l'ensemble du département à nous rejoindre.

## Revendications de l'AG de grève de Saint-Denis

Nous, enseignants grévistes de Saint-Denis, posons comme revendications immédiates :

1) Un plan de développement pour l'éducation dans le 93, dont la déclinaison pour le 1<sup>er</sup> degré dans la ville de Saint-Denis représente 198 postes :

- ⇒ 30 postes pour assurer le respect des seuils de 98, dont nous exigeons qu'ils soient gravés dans le marbre ;
- ⇒ 56 postes de maîtres supplémentaires afin que chaque école de l'éducation prioritaire en bénéficie comme le Ministère s'y est engagé ;
- ⇒ 20 postes de ZIL sur la ville afin de régler les problèmes de remplacement ;
- ⇒ 47 postes de RASED (11 psy, 1 maîtres G et 25 maîtres E) afin qu'il y ait un réseau complet pour 30 classes en moyenne ;
- ⇒ 30 postes de TPS afin de tenir les engagements ministériels en terme d'accueil des 2 ans ;
- ⇒ 5 postes pour étoffer les équipes de circonscription ;
- ⇒ ouverture d'un nombre à définir d'UPE2A ;
- ⇒ 10 postes supplémentaires pour les brigades REP+.

2) Pour le 2<sup>nd</sup> degré:

- ⇒ le recrutement de surveillants (AED) à concurrence de 1 pour 50 élèves,
- ⇒ 1 poste de CPE supplémentaire par REP,
- ⇒ des assistants pédagogiques
- ⇒ un renfort du pôle médicosocial.

3) Le recrutement d'enseignants titulaires en nombre suffisant.

4) Pas plus d'un enseignant stagiaire par école, hors REP+, à condition que tous les autres postes soient occupés par des titulaires.

5) Le recrutement d'AVS formés, et la formation des enseignants et des AVS, et leur intégration dans la fonction publique, en nombre suffisant pour couvrir toutes les notifications MDPH.

6) Un poste d'aide à la direction dans chaque école.

**Avec le soutien des sections syndicales dyonisiennes**

